



## AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE

### Secrétariat de l'Assemblée

#### Carnet de bord

25 mai 2010

**Le Bureau de l'Assemblée**, réuni le 20 mai 2010 à Skopje ("l'ex république yougoslave de Macédoine"), sous la présidence de M. Mevlüt Çavuşoğlu, Président de l'Assemblée, en ce qui concerne :

- **Commission permanente (Skopje, 21 mai 2010)** : a pris note du projet d'ordre du jour mis à jour ;
- **120<sup>ème</sup> Session du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 11 mai 2010)** : a été informé par le Président des résultats de cette session ;
- **Troisième partie de la session ordinaire de 2010 (Strasbourg, 21-25 juin 2010)** :
  - i. Projet d'ordre du jour : a mis à jour le projet d'ordre du jour ;
  - ii. Projet d'ordre du jour du Comité Mixte (*jeudi, 24 juin 2010 à 18h30*) : est convenu de proposer au Comité des Ministres les sujets suivants afin de les inclure à l'ordre du jour :
    - a. Consultation statutaire à propos des candidats au poste de Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire ;
    - b. Renforcement du dialogue et de la coopération entre l'Assemblée parlementaire et le Comité des Ministres ;
    - c. Priorités futures du Conseil de l'Europe et perspectives budgétaires pour 2011 ;
- **Situation au Bélarus** : a tenu un échange de vues sur la situation dans le pays et a autorisé Mme Hurskainen (Finlande, SOC) à effectuer une mission d'information dans le pays en sa capacité de rapporteur de la commission des questions politiques sur la "situation au Bélarus" ;
- **Renvois et transmissions en commissions** : voir annexe I ;
- **Bosnie-Herzégovine: observation des élections législatives (3 octobre 2010)** : a décidé :
  - i. de constituer une commission ad hoc afin d'observer ces élections composée de 30 membres, conformément au système D'Hondt (11 PPE/DC, 9 SOC, 5 ADLE, 4 GDE, 1 GUE) ;
  - ii. d'autoriser une mission pré-électorale composée de cinq membres – un de chaque groupe politique également membre de la commission ad hoc – qui devrait avoir lieu approximativement un mois avant ces élections ;
- **Communication par le Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire**: a pris note de la communication;
- **Visite de rapporteur** : a autorisé M. Mogens Jensen (Danemark, SOC), rapporteur de la commission de la culture, de la science et de l'éducation sur « Islam, islamisme and islamophobie », à participer au Forum 2010 de l'Alliance des civilisations des Nations Unies qui aura lieu à Rio de Janeiro du 27 au 29 mai 2010 ;

- **Déclaration sur les droits du personnel temporaire du Conseil de l'Europe** : a adopté une déclaration (voir annexe II) et a décidé de la transmettre au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe ;
- **Réunions en dehors de Strasbourg et Paris** : a autorisé les réunions suivantes :
  - i. Commission des questions juridiques et des droits de l'homme, Batumi (Géorgie), 16-17 septembre 2010 ;
  - ii. Commission des migrations, des réfugiés et de la population, Ohrid ("l'ex république yougoslave de Macédoine"), 16-17 septembre 2010 (à confirmer) ;
- **Désignation de représentants de l'Assemblée à des activités officielles** : a désigné les représentants de l'Assemblée suivants :
  - i. M. Dorić, (Croatie, ADLE), Séminaire sur "gouvernement local et dynamiques territoriales", Rabat (Maroc), 7 juin 2010 ;
  - ii. M. Lipinski, (Pologne, PPE/DC), Forum de la communauté des démocraties parlementaires, Krakow (Pologne), 3 juillet 2010 ;
  - iii. M. Lotman (Estonie, GUE), 15<sup>ème</sup> Session de la conférence des ministres responsables du planning Spatial/Régional du Conseil de l'Europe (CEMAT), Moscou (Fédération de Russie), 8-9 juillet 2010 ;
- **Date et lieu des prochaines réunions**: a décidé de tenir les réunions suivantes :
  - . Lundi 21 juin 2010, Strasbourg, à 8h00 ;
  - . Vendredi 25 juin 2010, Strasbourg, à 8h30.

Kjell Torbiörn/Alexandra Alléon

- cc. Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire  
 Directeur Général, Directeurs et agents du Secrétariat de l'Assemblée parlementaire  
 Secrétaires des délégations nationales de l'Assemblée  
 Secrétaires des groupes politiques de l'Assemblée  
 Observateurs auprès de l'Assemblée  
 Secrétaire Général du Congrès  
 Secrétaire du Comité des Ministres  
 Directeurs Généraux  
 Représentant Spécial auprès du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe pour les questions organisationnelles et la réforme  
 Directeur de Cabinet du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe  
 Directeur du bureau du Commissaire aux droits de l'homme  
 Directeur de la Communication  
 Représentations Permanentes auprès du Conseil de l'Europe

## ANNEXE I

Le Bureau a approuvé les renvois et modifications de renvois suivants, sous réserve de ratification par la Commission permanente :

### *i. renvois en commission*

1. **Médiation du Conseil de l'Europe dans les affaires d'enlèvement de ressortissants d'Etats membres du Conseil de l'Europe**  
**Proposition de résolution présentée par M. Müri et plusieurs de ses collègues**  
**Doc. 12225**, à la commission des questions politiques *pour rapport*
2. **La volonté de l'Arménie de devenir un Etat monoethnique et de mener une politique contre ses minorités nationales**  
**Proposition de résolution présentée par M. R. Huseynov et plusieurs de ses collègues**  
**Doc. 12227**, à la commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi) *pour en tenir compte dans la préparation du rapport sur le respect des obligations et engagements de l'Arménie*
3. **Les politiques européennes de la culture et de l'éducation par les parlements nationaux**  
**Proposition de résolution présentée par M<sup>me</sup> Brasseur et plusieurs de ses collègues**  
**Doc. 12228**, à la commission de la culture, de la science et de l'éducation *pour rapport*
4. **Garantir le droit fondamental à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la Convention européenne des droits de l'homme**  
**Proposition de recommandation présentée par M<sup>me</sup> Err et plusieurs de ses collègues**  
**Doc. 12229**, à la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes *pour rapport* et à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour avis*
5. **Le droit des Etats membres de cultiver ou non des plantes génétiquement modifiées**  
**Proposition de recommandation présentée par M. Toshev et plusieurs de ses collègues**  
**Doc. 12233**, à la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales *pour en tenir compte dans la préparation du rapport sur « Organismes génétiquement modifiés (OGM) : une solution pour l'avenir ? » (Renvoi 3532)*
6. **Risques sanitaires des métaux lourds**  
**Proposition de résolution présentée par M. Huss et plusieurs de ses collègues**  
**Doc. 12234**, à la commission des questions sociales, de la santé et de la famille *pour rapport*

### *ii. transmission pour information*

1. **Projets de construction de centrales nucléaires au Bélarus et dans la région de Kaliningrad de la Fédération de Russie**  
**Proposition de résolution présentée par M<sup>me</sup> Vésaité et plusieurs de ses collègues**  
**Doc. 12226**, à la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales *pour information*

### *iii. renvois pour consultation*

1. **Une plus grande parité hommes/femmes dans les fonctions au sein de l'Assemblée parlementaire**  
**Proposition de résolution présentée par Mme Stump et plusieurs de ses collègues**  
**Doc. 12230**, à la Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles *pour consultation sur les suites à donner*

### *iv. prolongations de renvoi*

1. **Encourager la diplomatie parlementaire**  
**Doc. 11593**  
**Renvoi n °3455 du 23 juin 2008 – validité : 23 juin 2010, prolongation jusqu'au 31 décembre 2010**

2. **La Cour européenne des droits de l'homme menacée par une crise imminente : une action urgente s'impose**  
Décision du Bureau  
Renvoi n °3380 du 5 octobre 2007 – validité : 30 juin 2010, *prolongation jusqu'au 31 décembre 2011*
3. **La nécessité de mener une réflexion mondiale sur les implications de la biométrie pour les droits de l'homme**  
Proposition de recommandation présentée par M. Wodarg et plusieurs de ses collègues  
Doc. 11066  
Renvoi n °3288 du 22 janvier 2007 - validité : 30 juin 2010, *prolongation jusqu'au 31 octobre 2010*
4. **Traitement inhumain de personnes et trafic illicite d'organes humains au Kosovo**  
Proposition de résolution présentée par M. Kosachev et plusieurs de ses collègues  
Doc. 11574  
Renvoi n °3446 du 29 mai 2008 – validité : 29 mai 2010, *prolongation jusqu'au 31 décembre 2010*
5. **Renforcer les mesures de protection et de relance des langues gravement menacées**  
Proposition de recommandation présentée par Mme Hurskainen et plusieurs de ses collègues  
Doc. 11517  
Ref. 3427 du 14 avril 2008 – validité : 30 juin 2010, *prolongation jusqu'au 31 janvier 2011*

## **ANNEXE II**

### **Déclaration du Bureau de l'Assemblée parlementaire sur les droits du personnel temporaire du Conseil de l'Europe**

Lors de sa réunion du 30 avril 2010, le Bureau a discuté de la question d'un certain nombre d'agents temporaires qui ont été employés par le Conseil de l'Europe, y compris au sein du secrétariat de l'Assemblée parlementaire, pour certains depuis plus de 10 ans, et qui vont devoir faire face à la fin imminente de leurs contrats.

Ce problème trouve ses origines dans le fait que le Conseil de l'Europe, confronté aux conséquences de son élargissement, a eu recours, à l'époque, à des agents temporaires pour des besoins structurels et permanents résultant d'un niveau d'activités accru.

Au cours de ces derniers mois, des concours ont été organisés pour des postes permanents mais tous les agents temporaires n'ont pas réussi à accéder à un statut permanent.

Le Bureau est particulièrement préoccupé par le fait que ces agents temporaires, après plusieurs années de loyaux services, n'ont droit à aucune indemnité pour perte d'emploi, droit qui est inscrit dans le droit du travail de pratiquement tous les Etats membres du Conseil de l'Europe. De plus, le départ du personnel concerné et son remplacement par de nouveaux agents temporaires impliquent un gaspillage de compétences et de ressources.

La rigidité de la règle des 6 mois en matière d'emploi temporaire, combinée à l'impact négatif de la crise économique dans tous les Etats membres, exacerbent d'autant plus les difficultés économiques auxquelles ces agents temporaires devront faire face à la fin de leurs contrats avec l'Organisation.

Par conséquent, le Bureau de l'Assemblée appelle le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe à prendre toutes les mesures ad hoc appropriées afin d'améliorer la situation de ces agents temporaires en vue de protéger leurs droits conformément aux principes fondamentaux de l'Organisation. Le Bureau croit fermement que de telles mesures seraient également dans l'intérêt d'une utilisation efficace et effective des ressources humaines de l'Organisation dans son ensemble.